

Décision du Président
Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de remplacement
des lanternes des quais d'Artois et d'Argonne au Perreux sur
Marne - EPT 2310
Titulaire : DALKIA ELECTROTECHNICS – CITELUM
AGENCE IDF

2023 – D – n° *114*

Le Président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

VU le Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil du Territoire N°20-63 en date du 9 juillet 2020,

CONSIDERANT les termes du marché à procédure adaptée concernant les travaux de remplacement des lanternes des quais d'Artois et d'Argonne au Perreux sur Marne à passer avec la société DALKIA ELECTROTECHNICS – CITELUM AGENCE IDF sise ZA de la Haie Griselle – 7-9 rue des Sablons à BOISSY SAINT LEGER (94470),

DECIDE

Article 1^{er}: De signer le marché à procédure adaptée relatif aux travaux de remplacement des lanternes des quais d'Artois et d'Argonne au Perreux sur Marne pour un montant global et forfaitaire de 118.279,00 € HT.

Article 2 : Le marché débutera à compter de sa date de notification jusqu'à l'achèvement de la prestation.

Article 3 : De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

Article 4 : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le *10/08/2023*



Pour le Président absent et par délégation,
Le Directeur Général des Services

François ROUSSEL-DEVAUX

La présente délibération publiée le *10/08/2023*
Est exécutoire à la date du
En application des articles L5211-1 et L.2131-1
du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le

10/08/2023
Date de réception en préfecture
094-200057941-20230810-D2023-114-AR
Date de télétransmission : 10/08/2023
Date de réception préfecture : 10/08/2023